

- **Article 1 : Société Organisatrice**

La Société INTERSPORT France, société anonyme coopérative de commerçants détaillants à capital variable, dont le siège social est situé à Longjumeau (91160) - 2 Rue Victor Hugo -, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro B 964 201 123 (la « Société Organisatrice »), organise du 11 au 19 mars 2025, un concours **sans obligation d'achat** intitulé « Project Run by Intersport », ci-après « le Jeu », avec son partenaire, NEW BALANCE. Le présent règlement est accessible en ligne sur internet sur le site www.intersport.fr (ci-après « le Site »).

- **Article 2 : Les participants**

Ce concours est ouvert aux personnes physiques majeures, disposant de la capacité juridique et résidant en France Métropolitaine. Les participants doivent être en bonne santé et en capacité de participer à un effort physique durant une des différentes dates de l'évènement. Les participants devront posséder préalablement un accès à internet, sans quoi elles ne pourront pas accéder au Site pour participer au Jeu et consulter son règlement. Ne peuvent pas participer au Jeu, les personnes, physiques ou morales, ayant participé à quelque titre que ce soit, à l'organisation du présent Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit. Les collaborateurs de la Société Organisatrice ne peuvent pas participer au concours, ainsi que les collaborateurs de son partenaire, NEW BALANCE. Toute personne souhaitant participer doit accepter d'être prise en photos et filmée par la Société Organisatrice et son partenaire, NEW BALANCE, à des fins de communication sur le Jeu, sur la marque INTERSPORT et sur la marque NEW BALANCE. Les présentes conditions s'appliquent à l'intégralité du Jeu décrit ci-après.

- **Article 3 : Modalités de participation**

Le Jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Pour participer, le participant devra se rendre sur les sites <https://www.intersport.fr/> ou <https://www.intersport-newbalance.projectrun.fr>, remplir dûment le formulaire dédié à cet effet et cliquer sur le bouton « S'INSCRIRE » en bas du formulaire d'inscription. Lors de l'inscription, il certifie que les données sont sincères et exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée entraînera automatiquement l'annulation de la participation au Jeu et l'éventuelle dotation gagnée. Le participant devra renseigner les informations suivantes (Sexe, Nom, Prénom, Téléphone, Adresse Email, code postal, date de naissance, Pointure, Taille de t-shirt, taille de short, ainsi que plusieurs éléments pour juger de sa pratique et de son niveau). Ce Jeu est limité à une participation par personne (même nom, même adresse e-mail). La participation est limitée à une personne par foyer et durant toute la période du Jeu. La participation est strictement nominative.

- **Article 4 : Conditions**

Toute tentative de fraude de la part d'un participant entraînera la nullité de sa participation au Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier le nombre d'inscriptions liées à une même adresse IP et de demander tout justificatif concernant l'identité des participants inscrits depuis une même adresse IP et ce exclusivement dans le cadre du Jeu. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation d'un participant. S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus

décrit par la Société Organisatrice par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par tout tiers intéressé. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur âge par la Société Organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des participants potentielles au regard de leur score. Toute mention fausse, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de la/les participation(s). Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de toutes les participations enregistrées. Seules seront prises en compte les participations réalisées dans les présentes conditions. Aucune participation par téléphone, message sur les comptes des réseaux sociaux Intersport, courrier ou courrier électronique ne sera prise en compte.

- **Article 5 : Désignation des participants**

Les participants seront désignés par tirage au sort parmi les inscriptions respectant l'ensemble des conditions d'éligibilité du Jeu par la Société Organisatrice et son partenaire NEW BALANCE. La Société Organisatrice contactera directement les participants par e-mail et/ou par téléphone. Les participants devront fournir une adresse e-mail, et un numéro de téléphone valides, champs obligatoires signalés par un *. A défaut, le questionnaire ne pourra pas être validé et votre participation ne sera pas enregistrée pour le tirage au sort.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée si le participant, pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice et de son partenaire, est dans l'impossibilité de recevoir un e-mail et/ou un appel et un message vocal. Les informations et coordonnées fournies par les participants doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion immédiate du Jeu. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée entraînera automatiquement l'annulation de son/ses inscription(s) et le cas échéant de sa qualité de participant.

- **Article 6 : Dotations mises en jeu**

Le participant qui répond aux conditions du Jeu est susceptible de remporter la dotation mise en jeu :

- Invitation à une expérience trail sur une date précise

- La possibilité de tester la nouvelle Hierro V9 de chez NEW BALANCE.

Les dotations offertes ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être modifiées, ni faire l'objet d'une remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre une autre dotation, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Enfin, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations, à tout moment, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation ainsi prévue. Les dotations gagnées ne pourront pas non plus être transférées au bénéfice d'un tiers.

- **Article 7 : Remise des dotations**

Les participants seront contactés par la Société Organisatrice par e-mail et/ou téléphone après le tirage au sort. En l'absence de réponse dans un délai de **24 heures** suivant le contact précité, le participant sera considéré comme ayant

renoncé à sa dotation, qui restera la propriété de la Société Organisatrice et pourra être attribuée à un autre participant remplissant toutes les conditions. Le participant ne pourra alors réclamer ladite dotation au-delà du délai précité, ni une quelconque compensation à ce titre. Il relève de la seule responsabilité du participant sélectionné de se manifester et de vérifier que son adresse de messagerie et son téléphone fonctionnent. Les participants devront se plier aux conditions et dates de l'événement par la Société Organisatrice, sous peine de devoir y renoncer. Dans ces conditions, la Société Organisatrice se réserve le droit de sélectionner un autre participant remplissant les présentes conditions.

Les participants seront contactés par la Société Organisatrice pour recevoir toutes les modalités logistiques liées à l'inscription.

En cas de réclamation adressée par courriel à l'adresse suivante :

crosscanal@intersport.fr, le participant devra accompagner sa demande des éléments suivants :

- Ses coordonnées (civilité, nom, prénom, code postal, ainsi que l'adresse électronique utilisée pour la participation) ;
- L'objet de sa réclamation.

La Société Organisatrice, ainsi que son partenaire, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les participants en auront pris possession. Les participants ne pourront demander aucune compensation à la Société Organisatrice, ni au partenaire. Par ailleurs, la Société Organisatrice ainsi que le partenaire NEW BALANCE réaliseront des photographies et vidéos, sur lesquelles apparaîtront et seront retranscrites l'image et/ou la voix des participants. Ils autorisent, à titre gratuit, la Société Organisatrice à fixer, modifier, diffuser et reproduire en partie ou en totalité, sur tous support notamment électronique (site internet, sur les réseaux sociaux etc.) les photographies et vidéos réalisées dans ce cadre, à des fins de communication sur le Jeu, sur la marque INTERSPORT et sur la marque NEW BALANCE. Les photographies et vidéos pourront être exploitées dans le monde entier, en raison de la nature transfrontalière du réseau Internet directement par la Société Organisatrice. Cette autorisation prend effet à compter de l'inscription du participant au Jeu, pour une durée d'un an. Les participants attestent par ailleurs ne pas être liées avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur l'utilisation de leur image ou de leur nom.

- **Article 8 : Responsabilités**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par la Société Organisatrice. Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Les informations saisies manuellement et/ou fournies par les participants sont exclusivement collectées par la Société Organisatrice et ne sont en aucun cas transmises au partenaire NEW BALANCE. Les participants autorisent la Société Organisatrice à publier on et off-line (notamment sur son ou ses site(s) internet ou sur toute publication écrite) leur nom, leur dotation, leur image et voix, sans que cette publication ne leur confère d'autres droits que la remise de leur dotation respective. Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres

personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la Société Organisatrice ou de son partenaire. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la mauvaise utilisation ou du dysfonctionnement des serveurs, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique prévue dans le cadre du présent Jeu. La Société Organisatrice ou son partenaire ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter et/ou en modifier les conditions. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, la Société Organisatrice ou ses partenaires déclinent toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou pour le cas où les informations fournies par les participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. Les participants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice ou de ses partenaires en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Jeu, dans la mesure où la Société Organisatrice n'en est pas le distributeur, le producteur ou le fabricant. La Société Organisatrice traite les données de trafic et de connexion au Site du Jeu et conserve notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un participant aux fins d'établir des statistiques de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Jeu et de sa conformité au présent règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le Site du Jeu ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du participant concerné, du bénéfice des dotations et l'exposerait à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par la Société Organisatrice ou par des tiers. Le cas échéant, la Société Organisatrice pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi. Ce règlement est soumis à la législation Française. Le tribunal compétent pour tout litige sera celui de la circonscription de la Société Organisatrice.

- **Article 9 : Accès au Règlement et frais de participation**

Le règlement du Jeu est accessible sur le Site où il peut être consulté, téléchargé et imprimé. Le règlement du Jeu est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande avant la clôture du Jeu, en écrivant à l'adresse suivante crosscanal@intersport.fr ou à INTERSPORT FRANCE Jeu « Project run avec Intersport et Salomon » 2 RUE VICTOR HUGO 91160 LONGJUMEAU France. Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés, par l'envoi d'un timbre au tarif lent en vigueur (base 20g) sur simple demande écrite sur papier libre envoyée, dans un délai ne pouvant excéder 15 jours calendaires à compter de la fin de l'opération (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse précitée. Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour

l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (personne sous le même toit). Le participant au Jeu devra impérativement préciser et joindre sur sa (ses) demandes de remboursement ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville). Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle. Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone. Les demandes de remboursement des frais d'affranchissement seront honorées dans un délai moyen de 6 à 8 semaines à compter de la réception de la demande par mail ou par courrier. Les frais de participation au Jeu (par exemple les frais de connexion internet pour les participants qui ne disposent pas d'une connexion illimitée) sont à la charge du participant.

- **Article 10 : Renseignements et inscriptions**

Toutes les informations utiles se trouvent sur le Site.

- **Article 11 : Donnée des participants**

Les informations communiquées par le participant dans le cadre du Jeu sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif d'INTERSPORT FRANCE en sa qualité de responsable de traitement, pour l'organisation du Jeu et de remise des dotations.

Les informations que vous communiquez sont fournies exclusivement à INTERSPORT et seront supprimées dès que les inscriptions auront été transmises.

- Les données à caractère personnel des participants recueillies dans le cadre du Jeu par INTERSPORT FRANCE, en sa qualité de responsable du traitement, ne seront utilisées qu'à des fins d'organisation du Jeu et de remise des dotations. En application de la réglementation applicable, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de leurs données auprès de la Société Organisatrice de ce Jeu et pendant la durée du Jeu auprès de :

INTERSPORT FRANCE

Jeu «Project Run avec Intersport et New Balance»

2 Rue Victor Hugo – 91160 LONGJUMEAU

FRANCE

Ou par email à l'adresse suivante : DPO@intersport.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant et demander la limitation du traitement de vos données.

Enfin, vous pouvez définir les directives relatives au sort de vos données après votre décès. Les participants peuvent retirer leur consentement à tout moment, et introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La Société Organisatrice se réserve le droit de refuser toute demande qui serait considérée comme abusive. Les Participants qui souhaitent exercer leurs droits doivent adresser leur demande accompagnée de la justification de leur identité.

Les Participants qui exerceraient leur droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation au Jeu. La communication des données indiquées est obligatoire (prénom, nom, et adresse postale). Le défaut de communication de ses données aura pour seule conséquence de ne pas prendre en compte l'inscription du Participant pour le Jeu.